

Résolution sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires

2007/2522(RSP) - 23/04/2007

Le Conseil a adopté des Conclusions confirmant son soutien au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, ainsi qu'un élément clé pour le développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du TNP. Le Conseil invite tous les États parties au TNP à unir leurs efforts à ceux de l'UE et à tout mettre en œuvre pour permettre un démarrage sans accroc du processus de révision.